

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT**  
**SEANCE DU 22 JUIN 2022**

Membres en exercice	24
Présents	8
Votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0
NPPV	

**Date de convocation : 16 juin 2022**

L'an Deux mille vingt-deux et le 22 juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

**Présents** : M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET, Mme Danièle JOSEPH,

**Absents excusés** : Mme Isabelle SILHOL, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Sophie COSTEAU M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Bertrand ALEIX, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique NEIL

**Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Recyclage Lodévois pour 2022**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat Centre Hérault s'est engagé d'une part, dans un programme local de prévention des déchets (Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage), et d'autre part à atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique qui consiste à réduire de 10% la production de déchets à horizon 2020. Le partenariat avec le RECYCLAGE LODEVOIS basé sur la promotion de la réparation et du réemploi sur le territoire va aider le Syndicat Centre Hérault à atteindre ces objectifs.

Il ajoute que le RECYCLAGE LODEVOIS s'engage à

- récupérer les D3E déposés dans la déchèterie de Lodève
- accéder au gisement des déchèteries professionnelles (collecte des ouvrants...)
- organiser des actions de sensibilisation à la réparation et au réemploi sur le territoire du Syndicat Centre Hérault
- mentionner le partenariat avec le SCH sur tous les supports de communication (logo SCH)

Il propose le renouvellement du partenariat ainsi que le versement d'une contribution financière d'un montant de 7000 € qui serait versée en deux temps :

- un acompte de 4900 euros (70%) versé en juillet 2022
- un solde de 2100 euros versé en octobre, à la remise du bilan de l'action détaillé de l'opération

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Recyclage Lodévois pour 2022 ainsi que le versement d'une contribution financière d'un montant de 7 000 euros

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Syndicat Centre Hérault et le Recyclage Lodévois

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault  
Olivier BERNARDI